

DOSSIER DE CANDIDATURE 2018-2019



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BADMINTON

Collège Georges Lavalley

Dossier à retourner avant **le 18 juin 2018**

Au secrétariat du collège G. Lavalley

30, rue François 1^{er}

50003 Saint-Lô Cedex 03



Nous avons le plaisir de vous informer des dates et des modalités d'inscription de la **Section Sportive Scolaire Badminton** pour la **rentrée 2018**.

Cette section fonctionne en partenariat avec le CODEP de Badminton de la Manche et le club de Badminton d'Agneaux. Le nombre de places de la section étant limité, une journée de sélection peut être organisée. Sont concernés tous les élèves motivés par l'activité badminton qui la pratiquent, ou souhaiteraient la pratiquer à l'avenir.

Constitution du dossier :

- ✓ **Fiche de candidature**
- ✓ **Photocopie des bulletins scolaires** du 1^{er} et 2^{ème} trimestre
- ✓ **Vendredi 18 juin 2018** : Fin du dépôt des candidatures avec toutes les pièces demandées.
- ✓ **Courant Juin** : Commission d'admission. Les dossiers scolaires des candidats seront étudiés par la commission d'admission présidée par le chef d'établissement.
- ✓ **Pour la rentrée scolaire 2018** : Il faudra passer une visite médicale auprès d'un médecin du sport (titulaire du CES). Certificat médical exigé à la Rentrée 2018 / 2019.

Plus **d'information** sur les détails de la section sportive scolaire est disponible en téléchargement :

- ✓ **Sur le site du collège** <http://college-lavalley.etab.ac-caen.fr/>

SECTION SPORTIVE BADMINTON

COLLEGE GEORGES LAVALLEY SAINT-LÔ



« OPTION »
ENTREE
pour les

Les **dossiers de candidature** sont à télécharger sur le site du collège et doivent être remplis et accompagnés de toutes les pièces demandées. Ils sont à retourner au secrétariat au plus tard le **18 JUIN 2018**.

Ils sont **ouverts à tous les élèves concernés par le collège LAVALLEY**, actuellement en CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} motivés par l'activité BADMINTON et qui désirent la pratiquer régulièrement au collège tout en suivant une scolarité normale.

LES OBJECTIFS DE LA S.S.S BADMINTON

La section sportive scolaire (S.S.S) badminton s'adresse aux élèves du collège LAVALLEY, qui souhaitent accéder à des performances sportives de niveau départemental et régional. Elle offre aux élèves la possibilité de vivre leur passion pour le badminton dans un établissement de proximité. Elle contribue à développer des compétences qui participent à la réussite scolaire, en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

« La S.S.S accueille les jeunes sportifs motivés et volontaires cherchant à se réaliser dans la pratique renforcée » du Badminton.



REGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA S.S.S

UNE « SECTION » AU COLLEGE

La S.S.S constitue un élément de la diversification des parcours offerts aux élèves. Attention cette section ne pourra pas être cumulée avec d'autres options afin de ne pas surcharger l'emploi du temps des élèves.

LES INSTALLATIONS

La section sportive utilisera le gymnase R. Jamme mis à disposition par l'Agglomération de Saint-Lô situé à côté du collège.

L'ENCADREMENT

La section sportive sera placée sous la responsabilité des professeurs d'EPS et d'un animateur breveté d'état en badminton.

« La S.S.S motive les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite. »

L'AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Les élèves inscrits en section sportive scolaire suivent exactement le même programme scolaire imposé par l'Education Nationale selon les niveaux.

Cependant 1h30 en classe de 6^e et 3 heures hebdomadaires en classe de 5^e, 4^e et 3^e viennent s'ajouter à l'emploi du temps. Les horaires d'EPS obligatoires sont placés les jours sans entraînement (dans la mesure du possible).

A cela s'ajoutent quelques compétitions qui ont lieu dans le cadre de l'Association Sportive le mercredi après-midi.

« La S.S.S. propose aux élèves un aménagement du temps scolaire et un suivi médical complet. Elle permet de concilier vie sportive, extra sportive et vie scolaire. »

UN SUIVI MEDICAL OPTIMAL

Attention ! Rappelons que l'examen médical conditionne l'admission en Section Sportive Scolaire Badminton.

Un médecin du sport assure les contrôles nécessaires à la pratique du badminton, avant de délivrer un certificat médical d'aptitude.

Un suivi sera mis en œuvre par le médecin de santé scolaire ou l'infirmière du collège dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves afin de repérer les éventuels signes de fatigue.

« La S.S.S aide les élèves à évoluer dans une bonne hygiène de vie sportive quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ».

CONTROLE MEDICAL

Chaque élève doit présenter **impérativement** à l'inscription un **certificat médical** d'aptitude à la pratique des entraînements et de la compétition en **badminton** provenant obligatoirement d'un **Médecin du sport**.

Le choix du médecin appartenant à la famille, vous prenez rendez-vous auprès d'un Médecin du sport de votre choix (Voir dans les pages jaunes de l'annuaire à Médecins spécialisés : Médecine et biologie du sport).

Dans ce cas, vous avancerez le prix de la consultation avant remboursement par la CPAM.

Les visites médicales sont réservées par les parents, qui accompagnent leur enfant.

**LA VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION PASSE PAR L'OBTENTION DE
CE CERTIFICAT MÉDICAL**

L'ENTRAÎNEMENT ET LES COMPÉTITIONS



- Mise en place d'un planning annuel comprenant les entraînements, les compétitions.
 - Formation à l'arbitrage.
 - Préparation physique
 - Préparation technico-tactique
 - Préparation mentale
 - Développement des compétences en simple, double et mixte.
 - Participation aux compétitions UNSS excellence
- « La S.S.S offre aux élèves un volume de pratique et une qualité d'entraînement leur permettant d'améliorer leurs performances sportives tout en poursuivant une scolarité normale ».**

EVALUATION ET SUIVI DES ELEVES

Une évaluation continue sera faite (assiduité, progrès dans l'activité, comportement ...). La section sportive est une section à part entière.

Plusieurs motifs peuvent entraîner la suspension de cette option sportive : raisons médicales (fournir un certificat médical), mauvais résultats scolaires, mauvais comportement au Collège.

Des mesures d'accompagnement scolaire sont mises en place et un suivi individualisé est assuré par le professeur d'EPS coordonnateur de la section afin de prévenir tout échec et contribuer à la réussite de tous les élèves.

Plusieurs mesures seront prévues en cas de difficulté scolaire et / ou sportive afin de respecter le double contrat Scolaire et Sportif.

- Mise en place d'une aide scolaire particulière sous forme d'accompagnement éducatif et PPRE.
- Mise en place d'un soutien psychologique en cas de besoin.

« La pratique sportive ne s'exerce jamais au détriment de la réussite scolaire. La notion fondamentale de double projet, sportif, scolaire est placée au cœur de ce dispositif qu'est la S.S.S »